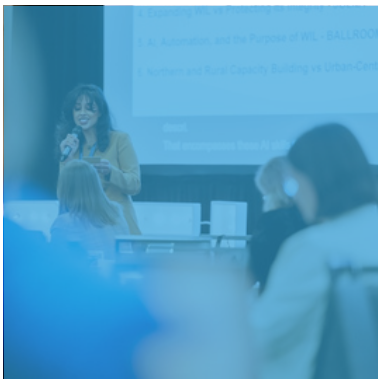











CONDITIONS DE RÉFÉRENCE POUR LES CONFÉRENCIER·ÈRES DE LA CONFÉRENCE ECAIT 2027

5 AU 7 JUILLET, 2027 | UBC - Vancouver

WWW.CEWILCONFERENCE.CA

Conditions de référence destinées aux personnes conférencières du congrès :

Si votre proposition est acceptée, vous-même et chacune des personnes qui présenteront avec vous acceptez les conditions suivantes :

1. **Conditions relatives aux personnes intervenantes :** Une personne doit être désignée comme personne-ressource principale pour la proposition. D'autres personnes peuvent être ajoutées à titre de coprésentatrices ou coprésentateurs. En cas de changement dans la liste des personnes intervenantes ou dans la description de la séance, il incombe à la personne-ressource principale d'en informer l'ECAIT Canada dès que possible en écrivant à info@cewilcanada.ca. Les personnes qui présentent au congrès peuvent normalement participer à un maximum de deux séances. Cette limite vise à assurer une représentation diversifiée des personnes intervenantes tout au long du congrès. Toute personne qui intervient déjà dans deux autres séances ne peut pas être ajoutée comme coprésentatrice ou coprésentateur.
2. **Inscription et paiement des frais d'inscription :** Après l'acceptation de votre proposition, vous devrez vous inscrire au plus tard le 15 avril 2027, au tarif réduit réservé aux personnes conférencières. Aucune autre rémunération ne sera offerte aux personnes intervenantes. Les coprésentatrices et coprésentateurs qui ne se seront pas inscrits au congrès ne figureront pas dans le programme officiel final. Les tarifs d'inscription de l'ECAIT Canada et sa politique d'annulation sont accessibles sur la page d'accueil consacrée à l'inscription.
3. **Conditions relatives au contenu des présentations :** La vente de biens ou de services pendant les séances est **INTERDITE** au congrès de l'ECAIT 2027. Si plusieurs plaintes sont reçues concernant la vente de biens ou de services pendant une séance, votre proposition pourrait être refusée lors des prochaines éditions du congrès. Si vous souhaitez promouvoir vos biens, vos services, vos ressources ou vos produits pendant le congrès, veuillez communiquer avec le comité des commandites pour connaître les possibilités de partenariat, de publicité et d'exposition.
4. **Exigences en matière d'accessibilité des séances :** Toutes les séances du congrès de l'ECAIT 2027 doivent être accessibles aux personnes participantes. Toutes les personnes intervenantes doivent utiliser le microphone fourni dans les salles, recourir à des outils numériques pendant leurs séances pour permettre aux personnes participantes de suivre les présentations et respecter les directives en matière d'accessibilité qui leur seront communiquées avant le congrès.

5. A**vis d'acceptation :** Toutes les personnes-ressources principales seront informées de la décision concernant leur proposition pour le congrès de l'ECAIT 2027 au plus tard le 31 janvier 2027. Les personnes dont la proposition est acceptée devront confirmer leur participation en répondant au courriel d'invitation avant la date limite indiquée dans ce courriel. Les personnes dont la proposition figure sur la liste d'attente seront informées lorsque des places se libéreront. Si vous n'êtes plus en mesure de présenter votre séance à quelque moment que ce soit, veuillez en informer la personne responsable du comité de programmation dès que possible afin que d'autres personnes sur la liste d'attente puissent être avisées et disposer du temps nécessaire pour se préparer.